

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 19 juin 2025

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 19 juin 2025, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 12 juin 2025.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absent excusé : M. Fernand LUET, M. Benjamin GAUTIER (donne pouvoir à M. Gérard TRAVERS).

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VILFEU.

Nbre de membres : 12
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 2
Absent : 0
Pouvoir(s) : 1
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Personnel communal : mise en disponibilité ou en retraite ;
- Évolution du dossier « Piste cyclable » ;
- Dispositif « Village d'Avenir » : propositions de la Préfecture ;
- Demande de subventions : dossiers de sécurité routière ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Évolution du RPE intercommunal : compte rendu de la réunion du 03 juin 2025 ;
- Point de situation sur l'animation enfance et jeunesse de cet été ;
- Évolution des tarifs ALSH et restaurant scolaire ;
- Conseil d'école : compte rendu de la réunion du 16 juin 2025 ;
- Réactualisation du PEDT ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Information AFAFE ;
- Dossier Voirie INGÉRIFF ;
- Compte rendu de la Commission Travaux Voirie du 16 juin 2025 ;
- Compte rendu de la Commission « sécurité routière » du 19 juin 2025 ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Devis planimètres pour élaboration de plan de la commune et du bourg ;
- Passage des boucles de la Mayenne sur la commune le vendredi 30 mai 2025 ;

- Bilan réunion Forum des Associations du 16 mai 2025 à 18 h 00 ;
- Le Petit Montignéen ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Livraison de l'abri bus à la « Prise Roland ».

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 mai 2025

Le compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage bien	du	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Aucun.

Devis acceptés :

✓ Devis LORIEUL : 2 896,20 € pour trois terrasses béton au terrain de sport.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Personnel communal : mise en disponibilité

Madame Sylvie GIRARD a demandé une mise en disponibilité. Monsieur le Maire lui accorde mais elle doit, auparavant, reformuler son courrier et justifier sa demande (selon le CDG53). Elle avait la possibilité de saisir le Conseil Médical pour effectuer une demande de Congé de Longue Maladie. L'employeur ne peut pas faire cette démarche à la place de l'employée.

Madame Mélody GUÉDON a demandé le renouvellement de sa mise en disponibilité d'un an. Elle lui a été accordée par Monsieur le Maire.

Évolution du dossier « Piste cyclable »

Par délibération du 10 juin 2025, les Élus de la Commission permanente du Conseil Départemental ont donné leur accord pour la réalisation d'une piste cyclable le long de la RD 583 entre le bourg et le rond-point du Haut Chêne.

Désormais, le bornage des acquisitions ou des échanges de terrains entre le Département et les riverains concernés va être effectué par le Cabinet KALIGEO, puis les actes notariés seront enregistrés, au second semestre.

En ce qui concerne le terrain communal à la Châtaigneraie, sur les termes de la promesse d'échange de terrains avec le Département de la Mayenne, un acte d'échange, sans soulte, sera rédigé et signé à l'étude de Maître DERRIEN.

Tous les propriétaires concernés par l'achat ou l'échange de terrain dans le cadre de la piste cyclable ont été informés de cet accord et des suites de la procédure.

Nous espérons que le projet sera réalisable par le Conseil Départemental au cours du second semestre 2026 ou au premier semestre 2027.

Arrivée de Mme Karine COLLET à 20 h 55.

Dispositif « Village d'Avenir » : proposition de la Préfecture

Lancé en décembre 2023, dans le cadre du plan France Ruralités, le programme « Villages d'avenir » est piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il est destiné aux communes rurales de moins de 3 500 habitants pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets de développement de l'attractivité du territoire.

Plusieurs projets ont été proposés par les communes d'Ahuillé, Montigné-le-Brillant et Nuillé-sur-Vicoin pour rentrer dans le dispositif :

- ☞ Développement des mobilités douces,
- ☞ Développement de projets photovoltaïques sur le bâti – ombrières ;
- ☞ Désimperméabilisation des sols ;
- ☞ Rénovation énergétique des bâtiments publics.

La grappe de communes Ahuillé – Montigné-le-Brillant et Nuillé-sur-Vicoin est retenue par la Préfecture pour l'accompagnement « Villages d'avenir 2025 ».

1) Projet de développement et de sécurisation des voies douces cyclables entre les communes de la grappe Ahuillé – Montigné-le-Brillant – Nuillé-sur-Vicoin

Afin de lancer une étude globale et mutualisée à l'échelle des 3 communes, il a été proposé à celles-ci d'écrire des lettres d'engagement afin de matérialiser cette démarche.

Ces lettres d'engagement permettent ainsi d'organiser le cadrage du projet en désignant un porteur de projet et des co-porteurs ainsi que la répartition des charges financières et la demande de financement.

En tant que porteur de projet, la commune de Montigné-le-Brillant s'engage à déposer une demande de financement au titre du Fonds Vert « Mobilités durables en zone rurale ».

Cette demande permettra de prétendre à un financement de l'État de l'étude « Plan vélo », dans laquelle les communes s'engagent, jusqu'à 80 % (le taux appliqué étant à la main de Madame la Préfète). Le coût prévisionnel de l'étude est de 26 587,50 € HT soit 31 905,00 € TTC.

La commune de Montigné-le-Brillant recevra donc ce financement en cas d'acceptation par la commission départementale « Fonds Vert » qui aura lieu fin juin. Elle paiera entièrement le reste à charge au bureau d'études qui aura été sélectionné pour mener ce travail.

Les communes co-porteurs de projet, que sont Ahuillé et Nuillé-sur-Vicoin, s'engagent à verser directement à la commune porteuse de projet la part du reste à charge qui leur est dû, c'est-à-dire, au pourcentage du nombre d'habitants.

En se basant sur les chiffres de recensement de la population 2022 de l'INSEE, la répartition au pourcentage du nombre d'habitants se ferait ainsi :

- ↳ Ahuillé : 41,83 %
- ↳ Montigné-le-Brillant : 30,12 %
- ↳ Nuillé-sur-Vicoin : 28,05 %

L'objectif final de ce « Plan vélo » est d'obtenir un plan-guide des mobilités à l'échelle des 3 communes permettant ainsi de phaser les futurs travaux de développement des mobilités, en lien avec le Conseil Départemental et Laval Agglomération.

Le Conseil Municipal décide à 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- ✓ **D'APPROUVER** la commune de Montigné-le-Brillant comme « porteur de projet » ;
- ✓ **DE DÉSIGNER** les communes d'Ahuillé et de Nuillé-sur-Vicoin comme « co-porteurs de projet » ;
- ✓ **DE DEMANDER**, en tant que « porteur de projet », une subvention au Fonds Vert « Mobilités durables en zone rurale » au titre de la grappe pour un montant d'étude de 26 587,50 € HT soit 31 905,00 € TTC ;
- ✓ **DE RÉPARTIR** le reste à charge en fonction du pourcentage du nombre d'habitants entre les communes de la grappe soit :
 - ↳ Ahuillé : 41,83 %
 - ↳ Montigné-le-Brillant : 30,12 %
 - ↳ Nuillé-sur-Vicoin : 28,05 %
- ✓ **DE S'ENGAGER** à collaborer directement avec les deux autres communes de la grappe afin de mener le projet à son terme et à avancer et verser l'intégralité du reste à charge du fait de son titre de « porteur de projet » ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DCM 054/JUIN/2025

Le développement de projets photovoltaïques sur le bâti et ombrières sera porté par la commune d'Ahuillé. Des études des structures bâti seront réalisées.

2) Projet de désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics communaux : validation de la mission confiée à l'Institut Agro Rennes-Angers

Dans la continuité du dispositif « Villages d'avenir », les communes d'Ahuillé, Montigné-le-Brillant et Nuillé-sur-Vicoin, en tant que grappe de communes, ont décidé d'avoir une réflexion commune sur la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics dans le cadre d'un accompagnement par les services de l'État

Les trois communes souhaitent travailler sur un programme de projets axés sur la renaturation, la végétalisation et la valorisation du patrimoine paysager et naturel. Pour cela, les trois communes souhaitent œuvrer en partenariat avec l’Institut Agro Rennes-Angers qui pourra mettre à disposition des élèves pour travailler sur ces questions.

Par la suite, l’Institut proposera une convention avec le coût d’accompagnement aux communes. Cette convention sera une inscription des trois communes dans une collaboration pluriannuelle. Elle fera l’objet d’une rémunération au titre des dépenses de fonctionnement des intervenants (frais de bouche, de déplacement, d’hébergement, d’impressions...).

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l’Institut Agro Rennes-Angers dans le cadre de cette mission ;
- ↳ **DE LANCER** les échanges avec l’Institut pour mener à bien la mission définie en annexe ;
- ↳ **D’INSCRIRE** à son budget les dépenses de fonctionnement des intervenants.

DCM 055/JUIN/2025

Le projet de la commune serait la désimpermabilisation et végétalisation de Rue des Primevères. Il permettrait aux espaces d’absorber l’eau y compris celle des gouttières. Cela favoriserait le désengorgement de la Rue des Hortensias en cas de forte pluie. L’aire de covoiturage du Haut Chêne pourrait également être agrandie (à voir avec Laval Agglo qui a la compétence Transport).

Demande de subventions : dossiers de sécurité routière

Dans la continuité des dossiers concernant la sécurité routière, une nouvelle demande de subvention a été présentée au Conseil Départemental qui a alloué une enveloppe spécifique à ce genre de dossier de 50 000,00 €. Avec celle déposée au titre des Amendes de Police, la municipalité espère que l’une des 2 soient retenues.

Ce projet serait d’améliorer la sécurité Rue des Silènes et du Hameau du Port Sec. Les objectifs sont :

- installation d’un radar pédagogique afin de limiter la vitesse des véhicules ;
- création de piste cyclable le long du terrain de football ;
- Aménagements d’une piste cyclable permettant la liaison entre la voie verte et la traversée du Hameau du Port Sec ;

↳ Calendrier prévisionnel d’exécution de l’opération :

Phases d’exécution du projet	Début	Fin
Phase d’étude	Janvier 2025	Février 2025
Phase de travaux	Juin 2025	Novembre 2025

↳ Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	H.T.	T.T.C.		
Radar pédagogique	1 940,00 €	2 328,00 €	CD 53 30 %	9 626,90 €
Piste « vélos et piétons » et sécurisation trottoir le long du terrain de foot Rue des Silènes	26 500,00 €	31 800,00 €	ou Amendes de Police 30 % Commune 70 %	9 626,90 € 28 880,70 €
Peinture routière Rue des Silènes – Bandes pour mal-voyants Salle des Loisirs + divers marquages au sol	2 966,87 €	3 560,24 €		
Piste cyclable – Liaison voie verte départementale Laval-Renazé – traversée du Hameau de Port Sec	682,80 €	819,36 €		
TOTAL	32 089,67 €	38 507,60 €	TOTAL	38 507,60 €

Le

Conseil Municipal :

- ↳ **APPROUVE** le projet et retient le calendrier des travaux ;
- ↳ **APPROUVE** le plan de financement ;
- ↳ **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 9 626,90 € ;
- ↳ **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

DCM 056/JUIN/2025

La demande de subvention « Fonds Vert » initialement prévue est désormais intégrée dans le dossier « Villages d'avenir ».

Questions diverses

↳ Capteurs CO2 : validation du bon de commande :

Monsieur le Maire avait informé les Élus lors Conseil Municipal du 27 février 2025 de son engagement pour l'achat de 13 appareils de mesure de la qualité de l'air dans le cadre d'un contrat conclu entre Laval Agglo en partenariat avec TEM (Territoire Energie Mayenne)

autour du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

Une subvention d'un montant de 707,40 € (soit 50 % du montant HT de la commande) a été accordée au titre de ce programme.

Un bon de commande d'un montant de 1 414,79 € HT soit 1 697,75 € TTC a été transmis par Laval Agglomération concernant des capteurs d'air.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le bon de commande d'un montant de 1 414,79 € HT soit 1 697,75 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

DCM 057/JUIN/2025

☞ Décès de Madame Françoise De Solère – info Petit Montigné :

Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Élue pour la première fois en 1977, elle a effectué 5 mandats dont 3 en tant qu'Adjointe. Elle a été la fondatrice du 1^{er} centre de loisirs en 1980. Elle a également créé la bibliothèque.

Monsieur TRAVERS, lorsqu'il est arrivé comme instituteur sur la commune, a apprécié de travailler avec Madame DE SOLERE pendant plusieurs années, comme directeur de centre puis comme élu.

☞ Expulsion du locataire du Studio :

Une procédure d'expulsion est engagée envers le locataire du Studio pour défaut de paiement de ses loyers.

3 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Évolution du RPE intercommunal : compte rendu de la réunion du 03 juin 2025

Suite à la réunion qui a eu lieu le 03 juin 2025 avec Laval Agglomération, la CAF et les 4 communes concernées (Ahuillé – Nuillé-sur-Vicoin – Montigné-le-Brillant et Parné-sur-Roc, Forcé ne souhaitant pas s'engager), une convention définissant les modalités de fonctionnement du RPE intercommunal a été proposée.

Le siège du RPE est fixé à la Mairie de Nuillé-sur-Vicoin qui aura la charge de recruter un animateur ou animatrice à 0,85 ETP après avis d'un jury de recrutement constitué d'un représentant de chaque commune. Elle aura la charge de l'organisation financière et administrative du fonctionnement du RPE qui, en fin d'exercice, fera un bilan et appellera la participation financière annuelle de chaque commune. Il sera établi selon le temps de travail de l'agent, à savoir :

☞ Ahuillé	1 journée par semaine (le mardi)
☞ Nuillé-sur-Vicoin	1 journée par semaine (le lundi)
☞ Montigné-le-Brillant	1 journée par semaine (le jeudi)
☞ Parné-sur-Roc	1 journée toutes les deux semaines (le vendredi)

Un budget provisoire a été effectué et le reste à charge, après déduction des aides est d'environ 10 000,00 €/an. Pour Montigné-le-Brillant cela représente approximativement 2 800,00 €.

La convention sera établie pour 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2030 et ne pourra pas être dénoncée par une commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DCM 058/JUIN/2025

Une subvention a été accordée pour l'achat d'un véhicule en cas de nécessité.

Point de situation sur l'animation enfance et jeunesse de cet été

L'organisation et la direction du camps des adolescents sera assurée par Monsieur Adrien DEMAS accompagné par Monsieur François BABIN d'Ahuillé. Le séjour est complet pour Montigné-le-Brillant (15 jeunes y participent). Toutes les activités sont également complètes.

Les règles de vie du camp seront présentées aux jeunes vendredi 27 juin 2025. Seulement 2-3 jeunes se sont inscrits pour les chantiers « Argent de Poche » de cet été (baisse générale de 80 % sur toutes les communes de Laval Agglomération). Le système d'inscription par internet sera à revoir.

Actuellement l'âge autorisé pour participer est fixé à 16 – 17 ans. Le Conseil Communautaire souhaite l'avancer à 14 ans. Il est en cours de vote par l'Assemblée et serait effectif à partir de 2026. Monsieur Jonathan LEBOURDAIS est mitigé sur l'âge qu'il estime trop jeune.

L'organisation des séjours Enfance – Jeunesse a été présentée aux parents vendredi 13 juin 2025 par Madame Adeline LEBUGLE.

38 enfants s en moyenne sont inscrits quotidiennement voir jusqu'à 50 pour certaines activités. Ils seront encadrés par 9 animateurs :

- ✓ 3 permanents ;
- ✓ 2 stagiaires BAFA
- ✓ 4 titulaires BAFA.

Évolution des tarifs ALSH et restaurant scolaire

Proposition - tarifs année scolaire 2025/2026 – ALSH et restaurant scolaire

Périscolaire et extrascolaire (3/11 ans)

Rappel : 2024-2025 :

- Augmentation de +3% sur l'ensemble des tarifs
- Arrondi au 0.5 supérieur pour les majorations
- Augmentation de 50 cts en cas de sorties ou d'intervenants extérieurs (le coût des transports ayant fortement augmenté)
- Affichage du tarif majoré plutôt que le coût de la majoration.

	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
Accueil matin/soir :						
Matin -1h00	1,06 €	1.32€	1.12 €	1.40€	1.17€	1.46€
Matin +1h00	1.58 €	1.98 €	1.68 €	2.1 €	1.76 €	2.2 €
Soir -1h30	1.58 €	1.98 €	1.68 €	2.1€	1.76 €	2.2 €
Soir + 1h30	2.12 €	2.65€	2.24€	2.8€	2.65 €	3.31€
Mercredis + vacances :						
Journée	9.30€	11.62 €	9.81 €	12.26 €	10.20 €	12.75 €
Demi-journée	5.22 €	6.52 €	5.56€	6.95 €	5.80 €	7.25 €
Forfait semaine (prix de 4.5 jours)	42.42	64.36€	44.82€	56.00€	46.60€	58.25€
Supplément petite sortie (piscine, cinéma, ...)	+ 5 €	-	+ 5.5€	-	+ 6 €	-
Supplément grande sortie (parc de loisirs, zoo, ...)	+ 9€	-	+ 9.5€	-	+ 10€	-
Supplément intervenant	+ 5 €	-	+ 5.5 €	-	+ 6 €	-

Majoration de 25 % :

- pour toute inscription de moins de 48 h 00,
- en cas d'absence injustifiée.

 Proposition 2025-2026 : Reconduction de la démarche d'augmentation progressive à savoir :

- Augmentation de +3% sur l'ensemble des tarifs
- Arrondi au 0.5 supérieur pour les majorations
- Augmentation de 50 cts en cas de sorties où d'intervenants extérieurs (le coût des transports ayant fortement augmenté)
- Affichage du tarif majoré plutôt que le coût de la majoration.

	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
Accueil matin/soir :						
Matin -1h00	1,10 €	1,80 €	1,20 €	1,90 €	1,20 €	2,00 €
Matin +1h00	1,60 €	2,40 €	1,70 €	2,60 €	1,80 €	2,70 €
Soir -1h30	1,60 €	2,40 €	1,70 €	2,60 €	1,80 €	2,70 €
Soir + 1h30	2,20 €	3,20 €	2,30 €	3,30 €	2,70 €	3,80 €
Accueil de loisirs Mercredis + vacances :						
Journée	9,60 €	12,10 €	10,10 €	12,80 €	10,50 €	13,30 €
Demi-journée	5,40 €	7,0 €	5,70 €	7,50 €	5,80 €	7,80 €
Forfait semaine (prix de 4,5 jours)	43,70 €	64,90 €	46,20 €	56,50 €	47,00 €	58,80 €
Supplément petite sortie (piscine, cinéma, ...)	+ 5,00 €	-	+ 5,50 €	-	+ 6,00 €	-
Supplément grande sortie (parc de loisirs, zoo, ...)	+ 9,00 €	-	+ 9,50 €	-	+ 10,00 €	-
Supplément intervenant	+ 5,00 €	-	+ 5,50 €	-	+ 6,00 €	-

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de reconduire les tarifs 2024-2025 jusqu'au 31 décembre 2025 (sans augmentation) et **DIT** qu'une nouvelle décision sera prise pour le 1^{er} janvier 2026.

DCM 059/JUIN/2025

Repas – Restauration collective de Cossé le vivien

La mise en place du GIP au 1^{er} janvier 2026 nous exonère d'un appel d'offres en cette fin d'année scolaire 2025 – le nombre de repas entre septembre et décembre 2025 étant en dessous de 20 000 repas (estimation de 6 000 repas)

REPAS MATERNELLE (PS à GS inclus)			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022/2023	3,61 €	0,20 €	3,81 €
2023/2024	3,79 €	0,21 €	4,00 €
2024/2025	3,98 €	0,22 €	4,20 €
2025/2026	x	x	4,33 €
REPAS PRIMAIRE (du CP au CM2 inclus)			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022/2023	3,61 €	0,20 €	3,81 €
2023/2024	3,79 €	0,21 €	4,00 €
2024/2025	3,98 €	0,22 €	4,20 €
2025/2026	x	x	4,33 €
REPAS ADULTES et PERSONNES ÂGÉES			
	Prix unitaire HT	Montant TVA	Prix unitaire TTC
2022 /2023	6,15 €	0,34 €	6,49 €
2023/2024	6,46 €	0,35 €	6,81 €
2024/2025	6,78 €	0,37 €	7,15 €
2025/2026	x	x	7,36 €

Rappel : Année scolaire 2023-2024 : 5% d'augmentation

REPAS	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2018/2019)	4,30 €	5,38 €	4,46 €	5,58 €	4,75 €	5,93 €
MS au CM2	4,77 €	5,96€	4,97€	6,21 €	5,25 €	6,56 €

Impact pour les familles avec la hausse de 5%

Ex : pour un enfant en primaire – Quotient familial en tranche 2 et 144 repas annuels – tous les jours de l'année

4,97 € x 144 jours d'école = 715,98€ pour l'année – 681,12€ en 2022. Le passage de 5% impact les familles de 35 € pour l'année.

Rappel : Tarif année scolaire 2024-2025

Pas d'augmentation pour le repas des maternelles et augmentation de 5% pour les primaires- augmentation appliquée par Cossé sur le tarif du repas

<u>REPAS</u>	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2018/2019)	4,30 €	5,38 €	4,46 €	5,58 €	4,75 €	5,93 €
MS au CM2	5,00 €	6,25 €	5,22 €	6,52 €	5,51 €	6,89 €

Proposition : augmentation de 3% pour les maternelles et les primaires

<u>REPAS</u>	Tranche 1 QF < à 900 €	Majoration 25% Tranche 1	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Majoration 25% Tranche 2	Tranche 3 QF >1200 €	Majoration 25% Tranche 3
PS (nés en 2018/2019)	4,60 €	5,90 €	4,70 €	6,20 €	5,00 €	6,50 €
MS au CM2	5,10 €	6,50 €	5,30 €	6,90 €	5,60 €	7,30 €

Impact pour les familles avec la hausse de 3%

Ex : pour un enfant en primaire – Quotient familial en tranche 2 et 138 repas annuels (144 jours scolaires moins les jours fériés soit 6 sur l'année scolaire 2025-2026)

5,30 € x 138 jours d'école = 731,00 € - 721,00 € pour l'année 2024. Le passage de 3% impact les familles de 20,00 € pour l'année.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les tarifs des repas du restaurant scolaire tel que présenté ci-dessus.

DCM 060/JUIN/2025

La commune de Cossé-le-Vivien a augmenté de 3 % (5 % pour 2024-2025) le tarif de la cuisine centrale pour l'année scolaire 2025-2026.

 Service jeunesse (10/16 ans)

Proposition : Maintien de la cotisation annuelle dès la première inscription à une activité au tarif unique de 20,00 € (au lieu de 15,00 € en 2023) permettant l'accès aux activités du mercredi et celles du vendredi soir gratuitement.

-Le tarif par activité sera facturé au 2/3 des frais de fonctionnement (hors frais de personnels et bâtiments).

-Une majoration par « grosses » activités et pour les camps sera demandée aux familles hors commune.

-Le quotient familial sera pris en compte pour les facturations aux familles avec une dégressivité de 5 à 10 % (par rapport au tarif le plus élevé indiqué sur la plaquette)

Le Conseil Municipal **VALIDE** le maintien de la cotisation annuelle du service jeunesse à 20,00 €.

DCM 061/JUIN/2025

 Rémunération des animateurs vacataires 2025-2026

Maintien de la rémunération actuelle pour permettre à la commune d'Ahuillé de s'aligner sur nos tarifs

	Journée prépa	2022	2023	2024	2025	2026
Par jour	Nbre de jours maxi suppl. rémunérés pour préparation (PV et été)	Salaire brut forfaitaire journalier (congs payés inclus)	Salaire brut forfaitaire journalier (congs payés inclus)	Salaire brut forfaitaire journalier (congs payés inclus)	Salaire brut forfaitaire journalier (congs payés inclus)	Salaire brut forfaitaire journalier (congs payés inclus)
Animateur BAFA	1 jour par semaine de vacances	70,00 €	71,00 €	72,00 €	73,00 €	73,00 €
Animateur stagiaire BAFA	1 jour par semaine de vacances	63,00 €	64,00 €	65,00 €	66,00 €	66,00 €
Animateur de + de 18 ans non diplômé	1 jour par semaine de vacances	54,00 €	55,00 €	56,00 €	57,00 €	57,00 €
Supplément accueil matin	/	13,00 €	14,00 €	15,00 €	16,00 €	16,00 €
Indemnité de nuit	/	16,00 €	17,00 €	18,00 €	19,00 €	19,00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le maintien du tarif de rémunération des animateurs vacataires tel que présenté ci-dessus.

DCM 062/JUIN/2025

Rémunération des agents municipaux en camp ou en voyage scolaire

Proposition maintien de la nuitée à 25,00 €. Rappel augmentation de 20,00 à 25,00 € l'année précédente

Nombre d'heures pour une journée	14 h 00
Indemnité de nuit – 9 h de présence	25,00 €

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de maintenir à 25,00 € par nuitée, la rémunération des agents municipaux en camp ou en voyage scolaire.

DCM 063/JUIN/2025

Conseil d'école : compte rendu de la réunion du 16 juin 2025

Les projets pour l'année scolaire 2025-2026 sont :

↳ Parcours patrimoine pour les classes de CE2 et CM : une journée par période pour visiter des lieux incontournables du patrimoine culturel et historique de la Mayenne et participation à des ateliers pratiques ;

↳ Classe de mer pour les classes de GS – CP et CE1 à Primel Trégastrel du 26 au 29 mai 2026 (4 jours) ;

↳ Projet d'une aire éducative naturelle : c'est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent

sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Les grands objectifs des aires éducatives :

- Former les plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable,
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire,
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...)

Une aire éducative se développe tout au long de l'année scolaire et a vocation à durer sur le long terme. Sa mise en place nécessite au préalable 3 étapes :

- Identifier une structure (« Le référent ») qui peut accompagner le projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités ;... (en l'occurrence ici le *CPIE*)
- Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revient aux élèves). Après échange avec le chargé Sciences de la DSDEN53, Damien DUMOUSSET, 4 lieux pourraient être étudiés pour Montigné-le-Brillant :

- ✱ le bois,
- ✱ le plan d'eau,
- ✱ les abords de l'affluent du Vicoin (lieux publics),
- ✱ les abords du Vicoin, Rue de Narbonne (mais sur terrain privé – à voir avec les propriétaires)

- Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement, notamment auprès de l'OFB (qui peut octroyer une enveloppe maximale de 5000€).

La zone de l'aire éducative doit se situer sur la commune, à proximité de l'école. Les milieux peuvent être très variés et se trouver à la campagne, à la mer, à la montagne ou en ville (plage, zone humide, parc urbain, forêt, terrain vague, rivière ;...).

Les effectifs de la rentrée 2025 sont de 107 élèves. Une inquiétude se pose au regard des naissances en baisse : uniquement 10 Petites Sections de prévues.

Réactualisation du PEDT

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial et du Plan Mercredi, une réunion a eu lieu lundi 16 juin 2025 avec la Commission Enfance-Jeunesse, les associations locales, les 2 écoles et Madame Adeline LEBUGLE.

Le projet définit les besoins en direction des enfants. Les objectifs sont :

- organisation de la vie en société – respect,
- créer du lien entre et avec tous les enfants de la commune ;
- faire vivre la citoyenneté au travers des projets.

Questions diverses

☞ Portage du repas des Aînés :

L'organisation du portage des repas cet été au mois d'août a été évoquée en Commission Sociale. 4 personnes en seront bénéficiaires dont le locataire du Studio et sa conjointe.

Considérant les retards de règlement (de repas déjà fournis) de ce locataire, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas accepter de commander et livrer des repas au locataire du Studio.

DCM 064/JUIN/2025

4 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Information AFAFE

En Mayenne, certains territoires présentent un morcellement agricole important rendant parfois difficiles l'exploitation des ilots agricoles et la transmission des exploitations.

Par ailleurs, l'exploitation du captage d'eau potable de Bon Enfant à Ahuillé est suspendue pour des problématiques de qualité d'eau.

Le cours d'eau du Vicoin connaît également des problématiques de qualité d'eau liés au ruissellement, qui peuvent conduire à l'inondation de certaines zones urbanisées.

Les communes d'Ahuillé, L'Huisserie, Montigné-le-Brillant et Nuillé-sur-Vicoin sont également intéressées par des projets de voies douces et d'amélioration paysagère.

L'AFAFE (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental volontaire), par son action sur le foncier, apparait comme un outil pertinent d'intervention pour tous ces enjeux.

Sous la maîtrise d'ouvrage du département, cette opération comporte plusieurs atouts :

- Intervention sur le parcellaire agricole et les continuités écologiques :
 - Optimisation de la taille, de la forme des parcelles et du positionnement du bocage ;
 - Aménagement du territoire communal, mise en valeur des espaces naturels ruraux ;
 - Eloignement des parcelles à risque de transfert vers le captage suite au diagnostic.
- Travaux connexes permettant notamment d'améliorer la qualité de l'eau avec la création de talus, haies, ripisylves, bandes enherbées, zones tampons, reméandrages de cours d'eau, déplacements d'entrées de champ, suppression d'abreuvements directs, création de passerelles agricoles notamment.

L'AFAFE se déroule en trois phases :

- Diagnostic foncier, agricole et environnemental permettant de déterminer les enjeux et attendus du projet, financé à 100% par le Département ;
- Opération : classement des terres, nouveau projet parcellaire, programme de travaux avec une clef de répartition à définir entre le département et les collectivités locales, avec financements possibles de l'Agence de l'eau ;

- Travaux : réalisation des travaux connexes au nouveau parcellaire avec une clef de répartition à définir entre le département et les collectivités locales, avec financements possibles de l'Agence de l'eau.

Considérant l'impact de l'AFAFE pour la réorganisation du parcellaire, la préservation de la ressource en eau et le paysage, il est proposé au Conseil municipal de solliciter le lancement de la phase diagnostic du projet AFAFE. Il conviendra que la commune prenne une délibération ultérieure pour poursuivre le projet.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de :

- ☞ **SOLLICITER** le lancement de la phase diagnostic de l'AFAFE sur la commune de Montigné-le-Brillant ;
- ☞ **DEMANDER** au Conseil Départemental en charge de la procédure de constituer une commission d'aménagement foncier et de lancer une étude d'aménagement ;
- ☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document utile à cet effet.

DCM 065/JUIN/2025

Dossier Voirie INGÉRIF

🔗 Appel d'offres travaux de voirie :

La Commission d'Appel d'Offres de Montjean a retenu l'entreprise PIGEON, mieux-disante, pour un montant total de 298 308,30 €.

La part attribuée aux travaux de voirie de la commune de Montigné-le-Brillant s'élève à 51 389,48 € TTC.

🔗 Proposition du Conseil Départemental Rue des Silènes :

Dans le projet présenté par INGÉRIF du chemin piétonnier et de la piste cyclable de la Rue des Silènes, le Conseil Départemental demande l'enlèvement des potelets sur le trottoir, de remplacer les bordures actuelles par des bordures plus hautes, de privilégier un revêtement en enrobé au vu du profil en long, ce qui limitera d'éventuelles dégradations de ruissellement par rapport à un revêtement sablé. En conséquence, une partie des travaux ne serait, sans doute pas réalisée cette année et serait reportée en 2026.

Compte rendu de la Commission Travaux Voirie Urbanisme du 16 juin 2025

🔗 Travaux :

- *Chantier terrain de Sport*

La clôture et les dalles de béton sont en cours de réalisation. Dès fin des travaux, les agents communaux installeront les tables (début juillet).

- *Toiture « Pétoilet »*

Les travaux de réfection de la toiture du Pétoilet devraient commencer à partir du 07 juillet 2025.

- *Démoussage bâtiments communaux*

Il n'y aura pas de démoussage réalisé cette année. Les travaux seront reportés en début 2026.

🔗 Voirie :

- *Participation aux travaux de voirie – Venage (Monsieur FOURNIER)*

Une partie des travaux réalisés (extension de la tranchée) seront facturés à Monsieur FOURNIER qui bénéficie des tranchées pour le passage des gaines de sa future maison.

-Pose des LEDS et lanternes Rue des Vallées

Le remplacement des lanternes et LEDS Rue des Vallées est prévu à compter du 11 juin 2025. L'entreprise a 119 jours à partir de cette date pour réaliser les travaux.

🔧 Urbanisme :

- Coupe d'entretien de haie chemin communal de la Villatte (FE53)

La coupe de bois qui a été réalisée sur la haie du chemin communal de la Villatte a fait l'objet d'une déclaration préalable validée par le service d'urbanisme de Laval Agglomération puis signée par Monsieur le Maire. Ce dernier est allé constater sur place et affirme que les arbres repoussent et qu'il s'agit bien d'une coupe d'entretien, certes non effectuée depuis plus de 30 ans, d'où l'importance des troncs.

En cas de non repousse de l'un d'entre eux, le riverain s'est engagé à les replanter.

À noter : L'entretien des haies (élagage), l'exploitation du bois, le recépage et la coupe à blanc sont autorisés (tant qu'il n'y a pas de dessouchage i.e. souche apparente et repousse de la haie possible) et ne constituent pas une suppression de haie. Ils ne font donc pas l'objet de déclaration préalable ni de sanction en cas de contrôle.

- Info DP clôture

Il est rappelé qu'une Déclaration Préalable doit être déposée à la Mairie pour tous travaux de réalisation ou changement de clôture. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le PLUI sur le site internet de Laval Agglomération.

Compte rendu de la Commission « sécurité routière » du 19 juin 2025

Lors de la rencontre sur site avec le Conseil Départemental, plusieurs points ont été évoqués :

☞ Rue des Silènes : le radar pédagogique devra être installé de façon à avoir une visibilité de 50 m en ligne droite par les automobilistes ;

☞ Rue des Primevères : des chicanes provisoires vont être posées à l'automne. L'aménagement serait réalisé en 2026 ;

☞ Rue des Hortensias : mise en sens unique voie montante (uniquement accès aux vélos dans les 2 sens) ;

☞ Sortie du chemin du Chêne Vert près du Rond-Point du Haut Chêne : faire une autre sortie soit vers les maisons du chemin de la Marandais, soit reprendre l'ancienne route pour ressortir dans le virage route d'Ahuillé. Le Conseil Départemental ne prendra pas en charge les travaux. La commune va améliorer la signalétique de l'accès actuel avec un nouveau panneau (suggestion du Département) ;

☞ Entrée du Hameau du Port-Sec : la voie d'accès ne sera pas modifiée ;

☞ Signalétique du parking de la Prise Roland : un panneau supplémentaire va être posé par le Département.

Les Élus ont également soulevé quelques sujets :

☞ Sortie du parking de la salle des Loisirs (la nuit) : prévoir des panneaux signalétiques de direction de sortie (LAVAL – CENTRE BOURG – COMMERCE – MAIRIE – FLECHES...°).

☞ « Sens interdit » église : celui-ci est pris régulièrement (plusieurs fois par jour) : il sera sécurisé par un marquage au sol pour les vélos. Une démarche sera effectuée près des sites internet routier (Google Maps, Waze) pour signaler ce sens interdit ;

☞ Rue des Écoles : les véhicules qui prennent la rue sont surpris par des vélos qui la descendent qui sont les seuls à pouvoir la prendre dans les 2 sens. **Restez prudents !**

Questions diverses

☞ Aucune :

5 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Devis planimètres pour l'élaboration de plan de la commune et du bourg

Le lycée Professionnel des Métiers du Bâtiment Gaston Lesnard de LAVAL a réalisé des panneaux d'affichage en bois pour installer les plans des circuits « GRAVEL » et autres plans communaux à venir.

Le planimètre d'affichage est un mobilier de communication permettant un affichage sur 1 ou 2 faces positionné sur les trottoirs ou au bord des routes. Des cartes graphiques de la commune et du bourg y seront représentées.

2 devis ont été fournis :

☞ STUDIO COMPO :

☞ INFOGRAPHIE SERVICES + IMPRIMERIE TROHEL

	STUDIO COMPO		INFOGRAPHIE SERVICES + IMPRIMERIE TROHEL	
	HT	TTC	HT	TTC
Création graphique	1 075,00 €	1 290,00 €	1 600,00 €	1 920,00 €
Panneaux (2)	160,00 €	192,00 €	236,00 €	283,00 €
TOTAL panneaux	1 235,00 €	1 482,00 €	1 836,00 €	2 203,20 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de la société STUDIO COMPO d'un montant de 1 235,00 € HT soit 1 482,00 € TTC.

DCM 066/JUIN/2025

Passage des boucles de la Mayenne sur la commune le vendredi 30 mai 2025

Des remerciements sont adressés aux signaleurs qui se sont portés volontaires lors du passage des boucles de la Mayenne.

130 coureurs cyclistes ont traversé la Commune

Bilan réunion Forum des Associations du 16 juin 2025 à 18 h 00

Les associations ont été conviées le 16 juin pour une réflexion sur le déroulement du forum organisé par la municipalité. Les associations doivent se saisir de cet événement pour faire valoir leurs activités et inciter à de nouvelles inscriptions dès la rentrée.

Ainsi, le Forum sera organisé à la rentrée le 06 septembre 2025 de 10 h 00 à 13 h 00 à la salle des Loisirs mais aussi à l'extérieur avec des activités au city stade notamment.

Il sera dédié aux activités sportives. Un espace d'information sera installé. Les écoles seront sollicitées pour une initiation sport dès le vendredi après-midi par créneaux (sous réserve de validation par les écoles) :

- ✓ 13 h 30 – 14 h 30 : CM1 – CM2,
- ✓ 14 h 30 – 15 h 30 : CE1 – CE2,
- ✓ 15 h 30 – 16 h 30 : maternelles.

Un atelier d'initiation au ping-pong sera probablement présent.

Le Petit Montignéen

La maquette du journal a été reçue le 16 juin 2025 pour correction ou ajustement. Elle sera revue en commission le 23 juin 2025 avant validation du BAT. Elle devra être retournée chez l'imprimeur avant le 30 juin 2025 pour pouvoir avoir la livraison du « Petit Montignéen » le 04 juillet 2025.

Questions diverses

☞ Aucune :

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Livraison de l'abri bus à la « Prise Roland »

L'abri bus est dorénavant correctement installé et nettoyé.

Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à Monsieur Florian BERCAULT, Président, qui a soutenu ce projet de Laval Agglomération.

Escrime

Une association d'escrime a demandé pour faire des entraînements pendant une semaine lors des vacances scolaires dans une salle de la commune.

Le Conseil Municipal **DONNE** un accord de principe favorable.

DCM 067/JUIN/2025

Un tarif forfaitaire de location sera créé après avoir pris des renseignements auprès d'autres communes et des créneaux pour accueillir les enfants montignéens du centre de Loisirs seront sollicités.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Point « Poste »

Le gérant du « Pétoulet » n'a toujours pas l'autorisation (espéré en juin) de la Poste de reprendre le « Point Poste » comme son prédécesseur.

Stationnement des commerçants ambulants

Un espace de stationnement a été dédié aux commerçants ambulants sur le parking en face du Pétoulet sur sollicitation de l'ancien propriétaire. La Municipalité avait validé, en y associant les commerçants ambulants, actuellement pizaiolo (branchement électrique à proximité) et agriculteur bio.

Cette décision municipale est confirmée. Les commerçants locaux et ambulants es seront avisés.

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
23/06/2025	18 h 30	Salle du Conseil	Commission Communication
23/06/2025	20 h 00	Salle du Conseil	PEDT
25/06/2025	19 h 00	Salle du Conseil	Copros (culture)
03/07/2025	18 h 30	Salle du Verger	Pot de fin d'année personnel communal et élus
28/08/2025	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 28 août 2025 (date avancée) à 20 H 00. Si besoin impératif en cours d'été, Conseil Municipal express convoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 03 juillet 2025

Le Maire,